



Séparation de biens concubinage

Par **mamatalou**, le **27/08/2016** à **20:16**

Bonjour marque de politesse [smile4]

j'ai quitté mon conjoint le 8 mars 2015 après 25 ans de vie commune. Nous n'étions pas mariés. Aujourd'hui je lui réclame la moitié du prix de la maison que nous possédons ensemble. Lui, prétend m'en devoir moins que la moitié, au motif que lui seul a remboursé l'emprunt fait pour acheter cette maison. nous avons quasiment le même salaire et moi je participais davantage à la vie domestique. Nous n'avons jamais eu de compte commun, et n'avons jamais trop fait les comptes... aujourd'hui nous nous estimons les 2 lésés. Quoi qu'il en soit, je m'en tiendrai à ce que dit la loi sur ce sujet. merci de votre éclairage.

Par **Lag0**, le **27/08/2016** à **20:28**

Bonjour,

Vous dites avoir quitté votre "conjoint" et ensuite ne pas avoir été mariés. Il y a un problème puisque "conjoint" implique mariage justement !

Sinon, concernant la maison, c'est le titre de propriété qui compte pour connaître les parts de propriété, peu importe la finance.

En revanche que voulez-vous dire par " je lui réclame la moitié du prix de la maison que nous possédons ensemble" ? Cette maison a t-elle été vendue et vous devez vous partager le prix de vente ou votre ex vous rachète t-il votre part ? Car ce sont deux situations différentes !

Par **mamatalou**, le **27/08/2016** à **20:50**

je ne maîtrise pas bien le vocabulaire juridique j'aurais du dire mon ex compagnon il habite tjrs la maison que j'ai fait estimer par 2 agences immobilières. Je lui propose qu'on prenne la moyenne des 2 estimations et qu'il me donne la moitié de cette somme ou sinon qu'on vende la maison et qu'on partage l'argent moitié moitié. Lui, prétend rester dans la maison et me donner une somme inférieure à la moitié de l'estimation? Les choses traînent, il y a aussi des bénéfices.